ARE versee a tort

Par rey

bonjour,

pole emploi me réclame des sommes qui m'ont été versées à tort pour une periode qui correspond à l'ouverture de mon salon de coiffure qui s'est faite au moment meme du confinement.

je croyais pouvoir cumuler ARE et creation du dit salon;

que puis je faire pour etre certain que je suis vraiment redevable de ces sommes ? pour ma premiere relance, j'ai depassé le delai pour un recours , est ce rattrapable ?

merci pour votre aide.

Par AGeorges

Bonsoir Rey,

Il n'y a pas d'incompatibilité formelle entre toucher l'ARE et lancer une entreprise.

Mais il y a des formalités.

Par exemple, vous devez déclarer mensuellement votre CA et avec un délai de carence d'un mois (de mémoire), votre ARE est ajustée.

Disons pour simplifier que

(ARE ajustée + CA mensuel) = ARE antérieure

Si vous omettez ces déclarations, Pôle Emploi vous réaligne sur ce qui est le moins favorable.

Tout ceci est donc à éclaircir avec eux.